



Ville de GENAY  
*1<sup>re</sup> Capitale du Franc Lyonnais*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

2025/116

**ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE**

**OBJET** : Autorisation de voirie portant occupation du domaine public – Emprise des travaux sur les trottoirs de la Rue des Ecoles et de l'impasse Moyère.

**LE MAIRE DE GENAY,**

**VU** le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route,

**Vu** l'avis favorable de M. le Président de la Métropole de Lyon

**Vu** la demande de la société ARTHIME,

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer l'occupation du domaine public,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire d'assurer la protection des usagers ayant à utiliser les voies publiques ou affectées à la circulation,

**ARRETE**

**Article 1** : A partir du mercredi 19 mars 2025 et jusqu'au vendredi 19 juin 2026, la société ARTHIME est autorisée à occuper les trottoirs entre le 435 Rue des Ecoles et cela jusqu'à l'intersection de l'impasse Moyère dans le cadre du chantier de démolition et de construction d'un immeuble résidentiel. Le temps du chantier une autorisation est donnée pour tracer un passage pour piétons provisoire au niveau du 435 Rue des Ecoles. Les conditions de l'établissement d'une base vie seront établies dans le cadre d'une convention d'occupation.

**Article 2** : Il va de soi que cette réglementation doit respecter pleinement les droits des riverains et ceux des services publics. La sécurité et la continuité de circulation des piétons valides et à mobilité réduite, de passage des fauteuils roulants et de circulation des cyclistes seront conservées et rétablies conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Madame MAGAUD (Adjoint aux travaux)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Neuville/S
- Le Responsable de la Police Municipale de GENAY
- Les Services de la Métropole du Grand Lyon (Voirie, Assainissement, Propreté)
- La société ARTHIME (M. CORMORECHE)

**Le Maire,**



**Valérie Giraud**